



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Rapport financier du premier trimestre

États financiers (non audités)

**Pour le trimestre clos
le 30 juin 2023**

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT	3
RAPPORT DE GESTION	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Activités d'EACL</i>	5
<i>Faits saillants du premier trimestre de 2023-2024</i>	8
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	14
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES.....	14
EXAMEN FINANCIER	17
FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT.....	20
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	21
UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	21
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION	22
ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS	23

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



Depuis mars dernier, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a entrepris des réalisations importantes, notamment en ce qui concerne une nouvelle série de partenariats. Nous sommes tout particulièrement fiers de l'entente tripartite sur les relations à long terme entre EACL, la Première nation des Algonquins de Pikwakanagan (PNAP) et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). L'entente a été formellement signée début juin. Cette entente, qui représente l'aboutissement de plusieurs mois de collaboration et de partenariat, traitera des questions liées à la protection de l'environnement, à la gestion des déchets radioactifs, à la protection et à la promotion des cultures et à l'exploitation des possibilités de collaboration en développement économique et en création d'entreprises.

L'entente prévoit la création d'un groupe de travail qui servira de base à la collaboration continue, et établira un Programme (des gardiens) Neya Wabun afin d'assurer une présence régulière de la PNAP sur les sites désignés d'EACL, parmi d'autres activités et programmes de protection et de promotion de l'environnement, de la culture et de l'économie. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en collaboration avec nos partenaires pour honorer nos engagements en vertu de l'Entente de partenariat à long terme et de miser sur cette réussite en concluant des ententes avec d'autres communautés autochtones.

Ce trimestre, nous avons également dévoilé le futur site du projet proposé de microréacteur modulaire^{MC}, dirigé par Global First Power. Nous avons sélectionné un emplacement aux Laboratoires de Chalk River pour accueillir le projet. Global First Power propose de construire et d'exploiter une centrale de microréacteur modulaire^{MC} de 15 mégawatts thermiques (MWth) (environ 5 MW électriques) au campus de Chalk River comme modèle pour le déploiement de futurs petits réacteurs modulaires (PRM) servant à des utilisations éloignées et industrielles.

EACL, les LNC et l'Université McMaster ont mis en place un programme d'Expérience en recherche nucléaire pour les étudiants de premier cycle. Dans le cadre de ce programme de huit semaines, les étudiants seront jumelés à un employé des LNC qui leur offrira des possibilités de mentorat et les guidera dans leurs projets de recherche. Les projets de recherche porteront sur la santé, la sûreté et la sécurité, l'énergie et l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche sur les petits réacteurs modulaires, l'hydrogène, la caractérisation des matériaux, les isotopes médicaux et la radiochimie. Nous nous réjouissons à la perspective de voir ce que ces étudiants accompliront à l'avenir!

Nous avons entamé une autre relation de collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB). EACL, les LNC et l'université ont signé un protocole d'entente afin de concrétiser des possibilités de recherche collaborative. Cette relation comprend la réalisation de recherches menées en partenariat avec le Centre de recherche sur l'énergie nucléaire (CNER) de l'UNB.

Dans l'ensemble, ce trimestre a été très chargé avec quelques partenariats monumentaux. J'ai hâte qu'EACL poursuive sa trajectoire pour faire progresser l'innovation nucléaire au Canada.

A handwritten signature in blue ink, reading "F. Dermarkar." with a period at the end.

Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le rapport de gestion est conçu de manière à permettre au lecteur de mieux comprendre les activités d'EACL, sa stratégie et sa performance d'entreprise, ses prévisions, ainsi que son mode de gestion des risques et des ressources en capital. Il vise aussi à approfondir la compréhension des états financiers consolidés non audités du premier trimestre de 2023-2024 et des notes y afférentes. Par conséquent, le rapport de gestion doit être lu à la lumière de ces documents.

À moins d'indication contraire, toutes les données financières indiquées dans le présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, sont en dollars canadiens et sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé la publication du rapport de gestion le 23 août 2023.

Activités d'EACL

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) vise à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Elle contribue notamment à combattre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonisation, à faire progresser la lutte contre le cancer et d'autres maladies en mettant au point de nouvelles méthodes de traitements et à accélérer les responsabilités du Canada en matière d'assainissement de l'environnement liées aux activités scientifiques nucléaires passées. EACL reçoit un financement du gouvernement du Canada afin de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), selon lequel un organisme du secteur privé, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL demeure propriétaire des sites, des installations, de la propriété intellectuelle et des passifs. Les LNC gèrent les sites et les installations d'EACL aux termes d'un contrat avec EACL. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise et de l'expérience du secteur privé pour accélérer le déclasserment et le programme de gestion responsable de l'environnement et fournir une science et une technologie nucléaires de classe mondiale. En tant qu'agent du gouvernement, EACL apporte de la valeur au Canada en établissant les priorités des LNC et en assurant une surveillance experte de ses plans et de ses activités. EACL évalue le rendement des LNC afin de faire progresser ses objectifs de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, tout en maintenant le plus haut niveau de priorité quant à la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. De plus, EACL soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire.

On distingue trois grands domaines d'activités :

1. Innovation nucléaire (laboratoires nucléaires)

EACL s'efforce de tirer parti des succès de son passé et de l'innovation nucléaire future au bénéfice du Canada et des Canadiens. En collaboration avec l'industrie, EACL permet le développement de nouvelles technologies pour faire avancer les petits réacteurs modulaires (PRM), la production d'hydrogène propre et la fusion, le tout dans le but de tirer parti du succès de la technologie des réacteurs CANDU et de ses contributions déjà réalisées et potentiellement améliorées aux objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'emploi. Les progrès de la médecine nucléaire sont poursuivis dans le but de révolutionner davantage le diagnostic et le traitement des maladies. Cela comprend le soutien à la recherche et au développement de technologies de santé nucléaire nouvelles et prometteuses, y compris des radiothérapies, des diagnostics et des radiothéranostiques nouveaux et émergents, comme la thérapie alpha ciblée.

Le travail dans ces domaines est rendu possible par des capacités vastes et uniques qui résident aux LNC et aux Laboratoires de Chalk River, le plus grand complexe scientifique et technologique du Canada et qui compte près de 3 000 employés. Les travaux menés aux laboratoires soutiennent les responsabilités, les priorités et les rôles fédéraux du Canada dans les domaines de la santé, de l'énergie et des changements climatiques, de l'environnement, de la sécurité et de la sûreté. Les laboratoires fournissent également des services à des tiers sur une base commerciale.

Le site de Chalk River fait actuellement l'objet d'un important renouvellement qui le transformera en un campus moderne de calibre mondial en science et technologie nucléaires, grâce à un investissement gouvernemental de 1,2 milliard de dollars sur 10 ans qui a commencé en 2016.

Grâce au travail et aux capacités des Laboratoires de Chalk River, EACL et les LNC peuvent servir de relais entre le gouvernement du Canada et l'industrie privée en cernant et en facilitant les possibilités de coordination entre les secteurs public et privé afin de soutenir les initiatives qui servent les priorités, les engagements et les objectifs fédéraux.

2. Gestion responsable de l'environnement

L'objectif est de s'acquitter de façon sécuritaire et responsable des responsabilités et obligations environnementales qui découlent des activités héritées sur les sites d'EACL. Ces responsabilités patrimoniales sont le résultat de décennies de contributions et de progrès importants dans le domaine de la science nucléaire qui ont profité aux Canadiens et au monde entier, notamment le développement de la technologie CANDU et la production d'isotopes médicaux utilisés pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies. EACL se concentre maintenant sur la décontamination et le déclassement des installations et des bâtiments redondants, la remise en état des terrains contaminés ainsi que sur la gestion et l'élimination des déchets radioactifs sur les sites d'EACL, principalement ceux des Laboratoires de Chalk River et des Laboratoires de Whiteshell au Manitoba.

EACL est également responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés avec des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté la responsabilité, notamment dans le cadre de l'Initiative de la région de Port Hope. Le déclassement et la gestion responsables des déchets radioactifs sont nécessaires pour décontaminer les sites d'EACL, protéger l'environnement et faire place aux nouveaux bâtiments qui soutiendront les activités en science et technologie nucléaires en cours au site de Chalk River.



3. Exploiter la technologie nucléaire CANDU

EACL s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur nucléaire canadien afin de déterminer et d'évaluer les possibilités de technologies « nucléaires de grande envergure » au Canada et à l'étranger. Il s'agira notamment de faciliter l'amélioration des conceptions CANDU afin d'optimiser la technologie CANDU du Canada pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, d'assurer la sécurité énergétique de la population canadienne et d'assurer des possibilités de revenus pour le Canada ainsi que pour la chaîne d'approvisionnement CANDU du Canada. La protection et la promotion de la technologie CANDU s'ajoutent au mandat d'OGEE d'EACL et ne sont pas exécutées au moyen du modèle d'OGEE.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le dialogue national sur les nouvelles armes nucléaires au Canada s'est poursuivi. L'évolution de l'accent mis sur les petits réacteurs modulaires vers une discussion qui inclut les grands réacteurs nucléaires se poursuit. Au cours de cette période, la province de l'Ontario a fait progresser cette évolution en annonçant qu'elle reconnaîtrait que les grands réacteurs nucléaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs

nets zéro et ses intentions pour de grands projets nucléaires en Ontario. Cela offre d'importantes possibilités à EACL ainsi qu'à la technologie CANDU du Canada.

Faits saillants du premier trimestre de 2023-2024

Laboratoires nucléaires

EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de soixante-dix ans. L'organisation a été au cœur de la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, ayant été l'hôte de la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Plus important encore, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie canadienne du réacteur CANDU – un type de réacteur à énergie nucléaire qui est utilisé aujourd'hui dans 19 réacteurs au Canada et 30 (CANDU ou des dérivés du CANDU), à l'échelle internationale. Elle a également fourni les travaux de recherche et les installations ayant permis des percées décisives dans l'application positive des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt-60. Les travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques importantes, dont deux prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada, y compris la production d'isotopes médicaux, ainsi que la fourniture d'applications en science et technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, de la lutte contre le terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne et le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

La restructuration d'EACL et l'implantation du modèle d'OGEE ont généré de nouvelles possibilités de miser sur cet important patrimoine scientifique. Dans le cadre de son mandat, tel qu'il a été clairement établi par le gouvernement, EACL tire parti des capacités des Laboratoires de Chalk River pour soutenir les besoins et les responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur de la science et de la technologie nucléaires (par l'intermédiaire du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires et les travaux pour les ministères et organismes fédéraux en tant que laboratoire fédéral) et il fournit également des services à des tiers sur une base commerciale. Ce mandat a été favorisé par un investissement de 1,2 milliard de dollars sur 10 ans à partir de 2016, dans des infrastructures nouvelles et renouvelées aux Laboratoires de Chalk River afin de transformer le site en un complexe de science et technologie nucléaires de pointe, de classe mondiale.

Dans le cadre du modèle d'OGEE, l'objectif d'EACL est de tirer parti de l'expérience et de l'expertise considérables des Laboratoires de Chalk River pour contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de sciences, d'innovation et d'énergie propre. Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires d'EACL, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter

de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement.

Afin d'accroître et de renforcer l'expertise et les capacités scientifiques à Chalk River, EACL a demandé aux LNC de fournir des services techniques et des produits de recherche et développement à des tiers sur une base commerciale.

Les LNC mettront l'accent sur neuf initiatives stratégiques visant à soutenir le gouvernement et à aider les clients commerciaux à exploiter de nouveaux marchés et à élargir leurs marchés :

- **Fiabilité à long terme des réacteurs existants** : Les LNC soutiendront le parc de réacteurs CANDU au pays et à l'étranger par des travaux sur la prolongation de la durée de vie et la fiabilité à long terme, et soutiendront d'autres concepts de réacteurs, des matériaux nucléaires de pointe, des recherches sur les carburants et des applications de chimie nucléaire.
- **Fabrication de combustible avancé** : Les LNC développeront des concepts de combustibles nucléaires avancés pour soutenir la fiabilité à long terme des réacteurs et le développement de réacteurs avancés. Ces combustibles avancés offrent un meilleur rendement, une meilleure tolérance aux pannes, une plus grande sécurité, une plus grande résistance au risque de prolifération et une tolérance accrue aux accidents, et ils sont recyclés ou recyclables.
- **Petits réacteurs modulaires** : Les LNC visent à démontrer la viabilité commerciale des petits réacteurs modulaires d'ici 2030, en vue de positionner le Canada comme chef de file de cette nouvelle technologie nucléaire. Les LNC et le Canada cherchent à mieux tirer parti de leur expertise et de leurs installations en vue de positionner les petits réacteurs modulaires pour fournir aux communautés petites et éloignées et aux applications liées aux mines et aux sables bitumineux des options énergétiques à faible émission de carbone fiables, en suivi de charge, adaptables et rentables, et pour remédier à d'autres lacunes et besoins énergétiques qui répondent souvent à un intérêt uniquement canadien.
- **L'hydrogène at le secteur des transports** : Les LNC visent à tirer parti des récents investissements en immobilisations effectués par EACL dans les laboratoires modernes de traitement de l'hydrogène, afin de développer les capacités dans la sécurité de l'hydrogène et la gestion de l'eau lourde et du tritium dans les réacteurs CANDU. Les technologies de l'hydrogène ont évolué, réduisant ainsi les coûts au point où les solutions à l'hydrogène arrivent à concurrencer d'autres technologies de conversion énergétique semblables sur le plan financier. La technologie de l'hydrogène offre des options faibles en carbone pour les secteurs de l'énergie et du transport, tout en aidant le Canada à respecter ses engagements internationaux sur la réduction des émissions de carbone.
- **Recherche sur la thérapie alpha ciblée pour le traitement du cancer** : La thérapie alpha ciblée est un nouveau domaine de recherche dans la lutte contre le cancer et d'autres maladies. Cette thérapie porte étroitement sur les cellules cancéreuses avec une précision qui épargne les cellules voisines saines.
- **Cybersécurité nucléaire** : La cybersécurité des systèmes de contrôle industriel est une préoccupation croissante dans toutes les industries, particulièrement dans le secteur nucléaire, où elle représente un marché mondial de plusieurs milliards de dollars. Si une

grande partie de l'industrie commerciale répond aux besoins de cybersécurité des systèmes de technologies de l'information, la majorité des fournisseurs de solutions se préoccupent surtout des problèmes habituels de piratage et de vol de données. Les LNC ont déjà mis en service une installation de recherche sur la cybersécurité à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et s'emploient maintenant à développer, commercialiser et déployer un système visant à détecter et à limiter les cyberattaques contre les systèmes de contrôle industriel nucléaire.

- **Centre d'analyse nucléolégale et d'intervention** : Le besoin d'activités scientifiques et technologiques en matière de sécurité nucléaire continue de s'imposer au Canada, comme en témoigne l'engagement renouvelé du gouvernement à réduire les menaces nucléaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Les ministères et organismes gouvernementaux ont de plus en plus besoin de spécialistes en science et technologie nucléaires pour les aider à répondre aux problèmes émergents touchant les garanties, la sécurité et la sûreté nucléaires à l'échelle nationale et internationale. Les LNC travaillent à établir un centre destiné aux organismes gouvernementaux et partenaires commerciaux permettant d'élaborer, de tester, d'étalonner et de valider les technologies et les matériaux liés à l'analyse nucléolégale. Les LNC soutiennent en outre les travaux visant à garantir la sécurité des matières nucléaires et à renforcer la sécurité des frontières canadiennes.
- **La science et la technologie au service de la durabilité environnementale avancée** : Les LNC cherchent à acquérir une meilleure compréhension de la migration des radionucléides dans l'environnement et à développer des technologies sécuritaires et économiques pour la gestion des déchets nucléaires. Ces activités serviront également à continuer d'aider le gouvernement à assurer le suivi de la présence et de la propagation de faibles niveaux de contamination. Les LNC augmentent également leurs activités commerciales dans ce secteur.
- **Fusion** : Alors que la demande de processus d'électricité propre a atteint un seuil critique, la fusion peut aider à transformer l'approvisionnement énergétique mondial et à répondre à l'accroissement des demandes d'énergie sur la voie vers la carboneutralité. Le Canada a une occasion unique de tirer parti des technologies existantes et de la vaste expérience du CANDU dans le domaine de la gestion du deutérium et du tritium afin d'accélérer le développement de cette technologie, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La première phase sera la plaque tournante de l'innovation, qui sera dirigée par les LNC et qui fournira un espace pour tester et résoudre les défis liés à la fusion et au cycle du deutérium et du tritium, en plus de faire du Canada un chef de file dans le secteur de la fusion. Lors de la deuxième phase, les LNC et leurs partenaires à construire un système de cycle de fusion deutérium-tritium aux Laboratoires de Chalk River, générant ainsi des revenus commerciaux, de la propriété intellectuelle, de nouveaux emplois et un bassin de talents hautement qualifiés.

S'inscrivant dans leur vision à long terme pour le site des Laboratoires de Chalk River, les LNC établiront des liens solides et en tireront parti, tout en faisant progresser les relations avec les universitaires, les ministères et les laboratoires à vocation scientifique du gouvernement du Canada, d'autres laboratoires nationaux et d'autres intervenants de l'écosystème des sciences et de la technologie, de manière à fournir à des exemples concrets et éloquents de projets et à rechercher d'autres occasions

de travailler de manière collaborative, de tirer parti des installations scientifiques et technologiques uniques et/ou de tabler sur la stabilité financière à long terme dans le respect de la stratégie de collaboration en sciences et technologie.

EACL et les LNC ont poursuivi des activités à cet égard au cours du premier trimestre, notamment les suivantes :

EACL et les LNC ont signé un protocole d'entente (PE) avec une autre université canadienne, dans le but de renforcer la collaboration en matière de recherche et de permettre la création d'un bassin de talents dans le secteur nucléaire. Au cours du trimestre, un PE a été signé avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB). Ce nouveau PE a pour but d'établir des relations encore plus étroites avec les chercheurs de l'UNB, de permettre la mobilisation des connaissances, de stimuler l'innovation et le développement de la propriété intellectuelle et fournir des solutions visant à relever les défis du pays et de l'industrie.

Dans le cadre du PE conclu entre EACL et l'Administration nationale de sécurité nucléaire (ANSN) et des travaux financés en partie par le Plan de travail fédéral sur la science et la technologie nucléaires d'EACL, les LNC et les Sandia National Laboratories ont organisé un exercice qui a permis aux organisations participantes de tester leurs systèmes de défense de cybersécurité et de sécurité physique et leurs moyens d'intervention au cours d'une simulation de cyberattaque doublée d'une attaque physique. La NNSA et EACL ont également convenu d'organiser conjointement un événement parallèle à la prochaine Conférence générale de l'AIEA en septembre 2023, qui mettra en valeur nos accords de coopération renforcés et se réjouira de voir les efforts concertés visant à s'assurer que les garanties internationales sont prises en compte dans les nouveaux modèles de petits réacteurs modulaires. Le Canada et les Laboratoires de Chalk River, en particulier, ont une histoire exceptionnelle en ce qui a trait à la « sûreté » des réacteurs CANDU.

Le site du projet proposé de microréacteur modulaire^{MC} (MRM^{MD}) de Global First Power (GFP) a également été dévoilé aux Laboratoires de Chalk River ce trimestre. Le site du réacteur de démonstration de MRM proposé est actuellement un stationnement pour employés. Il sera transformé pour accueillir la nouvelle installation. En choisissant cet emplacement, GFP aura un bon accès aux installations du campus et aux nombreux services de soutien technique et opérationnel des LNC.

Dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel pour renouveler le contrat de gestion des LNC au-delà du contrat actuel qui expire en 2025, une demande de préqualification a été publiée ce printemps. Au cours des prochains mois, EACL s'engagera aussi auprès des collectivités locales et des communautés et nations autochtones afin de recueillir des commentaires qui pourraient contribuer à l'élaboration des exigences contractuelles.

Gestion responsable de l'environnement

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis des décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages aux Canadiens – par exemple, la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer –, elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des

déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), de moyenne activité et de faible activité. Plusieurs sites ou bâtiments ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs. Les bâtiments doivent maintenant être décontaminés et démolis, les sites, nettoyés et remis en état, et les déchets radioactifs, gérés ou éliminés de façon sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières. Il s'agit de l'un des projets environnementaux les plus importants et les plus complexes au Canada.

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les coûts pour le Canada d'une façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs à long terme et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire les obligations environnementales.

Des progrès réguliers ont été réalisés dans les travaux en cours aux Laboratoires de Chalk River, où 116 bâtiments ont été déclassés depuis 2015. Les matériaux contaminés, les débris de démolition et les sols contaminés doivent être éliminés de manière à protéger l'environnement. Les LNC ont proposé de construire une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) au site de Chalk River. Cette installation spécialement conçue permettra d'éliminer de manière responsable et sécuritaire les déchets radioactifs de faible activité d'EACL. Ces déchets comprennent les articles contaminés tels que les gants, les couvre-chaussures et les vêtements de protection, les chiffons, les vadrouilles, l'équipement et les outils, de même que les matériaux de construction, les débris et les sols contaminés. À l'aide d'une méthode éprouvée et reconnue au niveau international pour l'élimination des déchets faiblement radioactifs, l'IGDPS recevrait les déchets entreposés sur le site et les déchets générés par les activités continues d'assainissement et de déclassement sur tous les sites d'EACL.

Les progrès accomplis dans le domaine de la gestion responsable de l'environnement au cours du premier trimestre de 2023-2024 sont présentés ci-après.

Au Manitoba, les LNC ont poursuivi leurs travaux de déclassement du site des Laboratoires de Whiteshell (LW), un ancien laboratoire de recherche nucléaire. L'équipement spécialisé de récupération des déchets est assemblé dans une usine de fabrication de l'Ontario en vue de l'essai du système avant d'être transféré au Manitoba. Au site des LW, on s'est concentré sur la préparation des terrains et des voies routières du site pour l'arrivée de l'équipement de récupération des déchets, la préparation de la documentation de déclassement et des bureaux mobiles temporaires de mise en service qui seront utilisés pendant que le déclassement des bâtiments. Une ébauche révisée de l'Énoncé des incidences environnementales pour le projet de déclassement in situ du réacteur

Whiteshell-1 (WR-1) a été soumise à l'organisme de réglementation, qui a répondu aux demandes d'information des examinateurs fédéraux et provinciaux.

Autre aspect essentiel, au cours de ce trimestre, les LW ont été placés en mode d'arrêt pour des raisons de sécurité. L'arrêt a été ordonné après que les LNC aient constaté des manques dans la formation de certains membres de l'équipe d'intervention en cas d'incendie de Whiteshell. Afin d'assurer la sécurité de l'occupation du site et la protection contre les incendies, les LNC ont immédiatement ordonné l'arrêt de tous les travaux sur le site des LW, à l'exception des activités nécessaires pour maintenir le site dans un état sûr. EACL continue de jouer un rôle de surveillance clé en s'assurant que les causes des défaillances qui ont conduit à l'arrêt de sécurité sont bien comprises, que des mesures sont prises pour régler tous les problèmes et que le public et les organismes de réglementation sont informés.

Le 30 mai, EACL et les LNC ont organisé conjointement une réunion communautaire régionale pour discuter des futures utilisations du sol au site des LW. Des membres de 14 collectivités différentes se sont réunis pour discuter des mesures qu'elles envisagent sur le site lorsqu'il sera entièrement déclassé et pour se renseigner sur les normes réglementaires proposées dans le cadre du projet de restauration. Les LNC et EACL continueront de recueillir les observations des collectivités pour étayer les processus décisionnels à l'avenir.

Sur le site de Chalk River, les LNC continuent de respecter son échéancier et de réaliser d'excellents progrès quant au déclassement de quatre des bâtiments les plus à risque, les bâtiments des séries 250 et 200. Ce travail continue d'être les activités de déclassement les plus complexes effectuées sur le site. Grâce à ses travaux de désaffectation, les LNC font place au rajeunissement des Laboratoires de Chalk River et permettent à EACL d'atteindre sa vision d'innovation nucléaire canadienne de premier plan.

L'IGDPS proposée est entrée dans une phase de collaboration approfondie avec deux Premières Nations dans le cadre d'une directive de procédure émise par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en juillet 2022. La période d'examen a vu la conclusion officielle de l'entente de relation à long terme, approuvée précédemment par l'Office, avec les Algonquins de Pikwakanagan, marquant la première fois qu'une Première Nation titulaire d'un droit a accordé un « consentement libre, préalable et éclairé » pour un projet permanent d'élimination des déchets nucléaires au Canada. Elle a donné à EACL et aux LNC le temps de faire avancer le dialogue avec les Premières Nations de Kebaowek et Kitigan Zibi Anishinabeg. À la fin de l'examen, EACL et les LNC, dont la durée a été prolongée jusqu'au 1^{er} mai 2023, ont soumis à la CCSN des renseignements supplémentaires pour soutenir son étude de questions telle que l'obligation de consulter, l'évaluation environnementale et la demande de modification de permis d'exploitation de Chalk River. Des documents semblables sont attendus du personnel des Premières Nations et de la CCSN. Le mémoire sommaire d'EACL a été soumis le 6 juin 2023 et l'audience orale finale autochtone a eu lieu le 10 août 2023.

L'Initiative de la région de Port Hope a continué de faire progresser le nettoyage des déchets radioactifs historiques de faible activité à Port Hope, en faisant progresser l'objectif d'EACL d'assurer une gestion sécuritaire des déchets à long terme contenus dans un monticule. À la suite d'une audience publique, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme de réglementation

nucléaire indépendant du Canada, a rendu une décision de renouvellement de permis pour le projet de Port Hope, dans le cadre des activités de l'Initiative de la région de Port Hope, pour une période de dix ans. La nouvelle licence unique regroupe quatre licences antérieures pour des activités liées à l'Initiative de la région de Port Hope, autorisant les LNC à poursuivre le nettoyage et la gestion sécuritaires des déchets radioactifs historiques de faible activité à Port Hope, ainsi que la surveillance et l'entretien continus de l'Installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur la performance d'EACL pour le trimestre clos le 30 juin 2023 et doit être lu avec les états financiers non audités ci-joints et les notes y afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Gestion des risques et incertitudes

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques. L'approche de gestion des risques d'EACL comprend les risques qui lui sont propres et les risques pour la gestion et l'exploitation des sites et des installations d'EACL par les LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permet de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, au besoin.

La présente section met en évidence certains des risques pour EACL et sa possibilité d'affecter ses résultats financiers.

Ressources humaines : EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts nationaux et internationaux, dont bon nombre possèdent de l'expérience dans la gestion d'ententes d'OGEE similaires. L'objectif d'EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour superviser le contrat du gouvernement et assurer l'optimisation des ressources pour le Canada. La petite taille d'EACL présente un défi constant de la capacité de s'adapter aux exigences changeantes en matière de ressources dans l'organisation et de remplacer les employés en congé à court terme lorsque cela est nécessaire. EACL utilise des contrats de service de tiers pour s'assurer d'être doté d'un personnel efficace et s'assurer que ses employés reçoivent une formation mixte lorsque des occasions se présentent. EACL a également élaboré un plan de relève qu'elle revoit régulièrement. EACL examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale.

Rendement de l'entrepreneur : Étant donné qu'EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux. Afin d'atténuer ce risque, EACL a soigneusement structuré son contrat avec les LNC afin d'y inclure des mesures incitatives pour respecter ses priorités et permettre le rendement. EACL établit des priorités annuelles et des cibles supérieures réalisables et évalue, tout au long de l'exercice, le rendement des LNC et de sa société mère afin de mettre en évidence ses forces et ses faiblesses et de leur accorder la possibilité de corriger le tir, s'il y a lieu.

Coûts liés à l'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur national de recherche universel en 2018 a entraîné une perte de revenus, y compris des ventes d'isotopes, ainsi qu'une baisse du financement pour le réacteur. Cette situation a créé des pressions de financement pour le soutien ministériel et les coûts d'exploitation des sites. Les autres programmes doivent en assumer la charge. Les LNC continuent de chercher à réduire leurs coûts indirects pour atténuer les pressions et examiner toutes les options à long terme qui permettraient d'avoir une organisation durable protectrice de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Principaux projets de gestion des déchets : Une partie du mandat d'EACL consiste en la gestion responsable de l'environnement et la remise en état des sites au bénéfice des générations futures. Trois projets importants visant à réduire les risques environnementaux et à améliorer la protection de l'environnement font actuellement l'objet d'évaluations environnementales :

- Construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River;
- Déclassement in situ du réacteur de recherche WR-1 au site des Laboratoires de Whiteshell;
- Déclassement in situ du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario.

La réussite des projets dépend principalement du contexte réglementaire et de la participation du public et des communautés autochtones. Les calendriers prolongés des projets ont assuré aux LNC de disposer du temps nécessaire pour tenir compte des commentaires et des préoccupations des intervenants et répondre aux demandes d'études techniques supplémentaires de la part de l'organisme de réglementation. Ces changements d'échéancier ont freiné les plans d'activités de décontamination et de remise en état à grande échelle des Laboratoires de Chalk River, mais ils ont aussi permis d'accroître la participation du public et des Autochtones et d'élaborer d'autres études sur la sécurité.

Participation et consultation des Autochtones : EACL a de plus en plus besoin de soutenir le perfectionnement des capacités, de mener des études sur les connaissances traditionnelles et de participer aux processus réglementaires et à la surveillance environnementale. Les LNC poursuivent également leurs activités de sensibilisation dans l'ensemble des sites. EACL collabore avec les communautés autochtones à l'établissement de relations utiles et mutuellement avantageuses, en reconnaissant que ces relations prennent du temps à bâtir et que leur succès dépend de leur force. EACL et les LNC travaillent en étroite collaboration pour accroître la participation et la collaboration des

communautés autochtones afin de renforcer des relations mutuellement avantageuses. EACL renforce son programme visant la participation des groupes autochtones, ainsi que ses activités de surveillance.

Relations publiques : EACL doit pouvoir compter sur le soutien des principaux intervenants, y compris le gouvernement et le public. Elle cherche des occasions d'établissement de relations, de même que des moyens novateurs et efficaces d'atteindre ses interlocuteurs. Dans le cadre de sa collaboration avec les LNC, EACL s'efforce d'établir une communication claire et d'utiliser divers outils de communication pour atteindre de façon plus efficace les principaux publics.

Cybersécurité : La cybersécurité est au premier plan des préoccupations d'EACL et fait l'objet d'une approche à deux niveaux : la cybersécurité au sein même de l'organisation et les efforts en matière de cybersécurité déployés par les LNC pour protéger l'information confidentielle d'EACL. EACL et les LNC cherchent constamment à améliorer les capacités de cybersécurité en mettant l'accent sur la formation et l'adaptation.

Examen financier

	Trimestre clos le	
		30 juin
(en millions de dollars)	2023	2022
Revenus		
Crédits parlementaires	251 \$	186 \$
Revenus tirés des activités commerciales	25	36
Revenus d'intérêts	7	2
Autre produit	-	7
	283	231
Charges		
Coût des ventes	18	22
Charges de fonctionnement	19	17
Charges contractuelles	56	62
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	15	(1 082)
	108	(981)
Excédent de la période	175 \$	1 212 \$

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL chaque trimestre pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé 251 millions de dollars en crédits parlementaires au premier trimestre de 2023-2024, comparativement à 186 millions de dollars pour la période correspondante de 2022-2023. La variance trimestrielle est principalement attribuable à la hausse du financement nécessaire pour réaliser les activités de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses pour l'infrastructure de Chalk River, comme prévu.

Revenus tirés des activités commerciales

Au premier trimestre de 2023-2024, des revenus de 25 millions de dollars ont été comptabilisés, comparativement à 36 millions de dollars pour la période correspondante de 2022-2023. Les revenus comprenaient ceux tirés des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. La baisse depuis le début de l'exercice des revenus tirés des activités commerciales découle de la baisse de la vente d'eau lourde.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. L'augmentation des revenus d'intérêts par rapport aux périodes précédentes est liée à l'augmentation des taux d'intérêt.

Autre produit

L'autre produit est lié à un règlement commercial comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

Coût des ventes

Le coût des ventes a affiché une baisse en raison de la diminution des ventes d'eau lourde, mais il représente une part plus importante des produits commerciaux en raison de la baisse des ventes d'eau lourde à marge bénéficiaire plus élevée.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement de 19 millions de dollars au premier trimestre sont comparables à celles enregistrées à la période correspondante de 2022-2023.

Charges contractuelles

EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Les dépenses liées aux LNC (compte non tenu des coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés, à la construction en cours et au coût des ventes) sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour le premier trimestre, qui totalisent 56 millions de dollars, sont comparables à celles pour le premier trimestre de 2022-2023.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et la perte (le gain) de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées. Si le taux d'actualisation augmente au cours de l'exercice, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, référez-vous aux états financiers annuels vérifiés datés du 31 mars 2023. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées.

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés, qui s'élevaient à 15 millions de dollars au premier trimestre de 2023-2024, étaient considérablement plus élevées par rapport à la même période en 2022-2023 en raison de l'augmentation importante du taux d'actualisation constatée l'année précédente, à la suite de l'adoption de la nouvelle norme prescrivant l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et l'exigence de réévaluer le passif à chaque date de déclaration en utilisant un taux actuel. Le taux, qui a augmenté de 0,76 % au cours de la période précédente, a augmenté de 0,02 % au cours de la période actuelle.

Excédent (déficit) de la période

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans une période donnée ou à titre de financement reporté dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour la même période. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires dans la période considérée, tandis que les débours connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans les états de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de la période visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les débours connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

Perspectives

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2023-2024 sont généralement comparables aux prévisions, de sorte qu'EACL est en voie de respecter ses engagements selon le budget. Les priorités et livrables n'ont pas changé de façon significative au cours du premier trimestre de 2023-2024.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

	Trimestre clos le	
		30 juin
<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	111 \$	(36) \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(54)	(35)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(51)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	6	(71)
Solde au début de la période	145	262
Solde à la fin de la période	151 \$	191 \$

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des entrées nettes de trésorerie de 111 millions de dollars au premier trimestre de 2023-2024, contre des sorties de trésorerie de 36 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart est attribuable à l'augmentation des crédits reçus au premier trimestre de 2023-2024 ainsi qu'à l'augmentation des montants à recevoir lors d'une période antérieure. Se reporter à la note 9 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 54 millions de dollars au premier trimestre de 2023-2024, contre des sorties de trésorerie de 35 millions de dollars à la période correspondante de 2022-2023. L'écart découle de la hausse des charges au cours de l'exercice considéré pour les nouvelles infrastructures sur le site de Chalk River.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 51 millions de dollars au premier trimestre de 2023-2024 étaient supérieurs aux flux de trésorerie affectés à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du montant investi dans les placements à court terme au cours de la période.

Faits saillants de l'état de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2023	31 mars 2023	Écart en \$	Écart en %
Actifs financiers	505 \$	607 \$	(102) \$	-17 %
Passifs	10 097	10 346	(249)	-2 %
Actifs non financiers	1,003	975	28	3 %
Déficit accumulé	(8 589)	(8 764)	175	-2 %

À la clôture du premier trimestre de 2023-2024, EACL présentait des actifs financiers de 505 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 102 millions de dollars par rapport à ceux du 31 mars 2023. Cet écart découle principalement d'une diminution du solde de la trésorerie et du montant à recevoir au titre des crédits parlementaires au cours du premier trimestre.

La diminution de 249 millions de dollars des passifs est principalement à la diminution de 204 millions de dollars du passif au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés, en raison d'une baisse du taux d'actualisation utilisé pour calculer les variations de la valeur actualisée nette du passif présenté.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus dans la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de financement reporté dans l'état de la situation financière, dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période. Se reporter à la note 9 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Le 23 août 2023

Chalk River, Canada



Thomas Assimes

Dirigeant général des finances

Le 23 août 2023

Chalk River, Canada

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

État de la situation financière

Au

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	30 juin 2023	31 mars 2023
Actifs financiers			
Trésorerie		151 323 \$	145 522 \$
Placements à court terme		143 080	92 428
Fonds pour la gestion à long terme des déchets		33 294	32 734
Placements détenus en fiducie		74 125	74 259
Créances clients et autres débiteurs	3	46 749	40 892
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires		-	160 500
Stocks détenus en vue de la revente		56 418	60 746
		504 989	607 081
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	4	12 132	27 394
Avantages sociaux futurs	5	12 593	12 880
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		218 690	247 978
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	6	8 627 142	8 723 480
Passif au titre des sites contaminés	7	1 226 330	1 333 856
		10 096 887	10 345 588
Dette nette		(9 591 898)	(9 738 507)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	8	1 001 187	973 537
Charges payées d'avance		1 457	1 045
		1 002 644	974 582
Déficit accumulé		(8 589 254)	(8 763 925)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 586 127)	(8 761 229)
Pertes de réévaluation cumulées		(3 127)	(2 696)
		(8 589 254) \$	(8 763 925) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2024 Budget	2023	Trimestre clos le 30 juin 2022
Revenus				
Crédits parlementaires	9	1 541 550 \$	250 700 \$	186 000 \$
Revenus tirés des activités commerciales		115 000	25 073	35 912
Revenus d'intérêts		4 000	6 771	1 846
Autre produit		-	-	7 000
		1 660 550	282 544	230 758
Charges				
Coût des ventes		80 500	17 689	22 526
Charges de fonctionnement		65 177	18 893	16 570
Charges contractuelles	10	216 024	55 469	62 110
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		290 651	15 391	(1 082 475)
		652 352	107 442	(981 269)
Excédent de la période		1 008 198	175 102	1 212 027
Déficit accumulé lié aux activités au début de la période		(8 761 229)	(8 761 229)	(9 622 850)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période		(7 753 031) \$	(8 586 127) \$	(8 410 823) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

	Trimestre clos le	
	2023	30 juin 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Pertes de réévaluation cumulées au début de la période	(2 696) \$	(2 515) \$
Pertes de réévaluation survenues au cours de la période		
Pertes non réalisées sur les placements détenus en fiducie	(882)	(2 865)
Reclassement dans l'état des résultats		
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	451	5
Pertes de réévaluation nettes de la période	(431)	(2 860)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de la période	(3 127) \$	(5 375) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2024 Budget	2023	Trimestre clos le 30 juin 2022
Excédent de la période		1 008 198 \$	175 102 \$	1 212 027 \$
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(171 000)	(39 653)	(25 730)
Amortissement des immobilisations corporelles	8	43 947	12 003	11 330
Autres variations	8	-	-	38
		(127 053)	(27 650)	(14 362)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		-	(412)	(312)
Pertes de réévaluation nettes de la période		-	(431)	(2 860)
Diminution de la dette nette		881 145	146 609	1 194 493
Dette nette au début de la période		(9 738 507)	(9 738 507)	(10 482 291)
Dette nette à la fin de la période		(8 857 362) \$	(9 591 898) \$	(9 287 798) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

	Trimestre clos le	
		30 juin
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	411 200 \$	186 000 \$
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	18 872	59 141
Paiements aux fournisseurs	(100 425)	(121 709)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(4 996)	(4 574)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(219 255)	(155 711)
Sorties de fonds désignées pour les activités de gestion et d'élimination des déchets futurs	(180)	(548)
Intérêts reçus	5 530	1 091
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	110 745	(36 310)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(54 292)	(34 784)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(54 292)	(34 784)
Activités d'investissement		
Trésorerie investie dans des placements à court terme	(50 652)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(50 652)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	5 801	(71 094)
Trésorerie au début de la période	145 522	262 095
Trésorerie à la fin de la période	151 323 \$	191 001 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023

(en milliers de dollars canadiens)

(non auditées)

1. Information générale

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

EACL a soumis son Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 pour approbation au Conseil du Trésor. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

Méthodes comptables

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), et doivent être lus avec les états financiers annuels audité en date du 31 mars 2023. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers sont conformes à celles présentées dans les plus récents états financiers annuels audité en date du 31 mars 2023.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2023-2024 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2023-2024 présentées dans les états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2023-2024 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2023-2024 à 2027-2028.

3. Créances et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2023	31 mars 2023
Créances clients	14 880 \$	14 336 \$
Revenus non facturés	11 454	11 404
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	20 415	15 152
	46 749 \$	40 892 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

	30 juin 2023	31 mars 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Dettes fournisseurs	3 928 \$	1 488 \$
Autres crédoiteurs et charges à payer	4 056	19 820
Charges à payer au titre des salaires	685	2 410
Montants à payer à des apparentés	574	443
Provisions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	2 724	3 068
	12 132 \$	27 394 \$

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

5. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Le RPRFP est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

	Trimestre clos le 30 juin 2023	2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Cotisations salariales	297 \$	287 \$
Cotisations patronales	782	837

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations

sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2 h) des états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023. L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,7 millions de dollars (4,7 millions de dollars au 31 mars 2023) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

6. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de protéger l'environnement. Une partie des passifs renvoie à des obligations découlant d'activités entreprises qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

	Trimestre clos le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 mars 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	8 723 480 \$	9 304 857 \$
Passifs réglés	(136 947)	(522 266)
Désactualisation de la provision	65 741	218 348
Effet de la variation du taux d'actualisation	(25 312)	(994 968)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	715 390
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	180	2 119
Valeur comptable à la fin de la période	8 627 142 \$	8 723 480 \$

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux activités prévues et incluses dans le passif s'élèvent à 16 887,5 millions de dollars (17 024,4 millions de dollars au 31 mars 2023).

Au 30 juin 2023, la provision a été actualisée selon un taux de 3,03 %. Le solde d'ouverture au 31 mars 2023 a été actualisé selon un taux de 3,01 %.

7. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative de la région de Port Hope et du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

	Trimestre clos le 30 juin 2023	Exercice clos le 31 mars 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	1 333 856 \$	1 531 318 \$
Passifs réglés	(82 489)	(231 217)
Désactualisation de la provision	9 753	33 714
Effet de la variation du taux d'actualisation	(34 790)	(35 348)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	35 389
Valeur comptable à la fin de la période	1 226 330 \$	1 333 856 \$

L'Initiative de la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État fédérale et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre devrait être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement a accepté la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative de la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées à faible niveau de radioactivité produites au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium.

Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 3,64 % au 30 juin 2023. Le solde d'ouverture au 31 mars 2023 a été actualisé selon un taux de 2,92 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 420,4 millions de dollars (1 502,9 millions de dollars au 31 mars 2023).

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machinerie et outillage	Total
Coût au 31 mars 2023	343 180 \$	154 471 \$	607 248 \$	521 110 \$	1 626 009 \$
Entrées et transferts	39 653	1	(3 248)	5 458	41 864
Sorties et transferts	(2 211)	-	-	(1 599)	(3 810)
Coût au 30 juin 2023	380 622	154 472	604 000	524 969	1 664 063
Amortissement cumulé au 31 mars 2023	-	63 439	263 058	325 975	652 472
Augmentation de l'amortissement	-	1 341	3 849	6 813	12 003
Sorties et transferts	-	-	-	(1 599)	(1 599)
Amortissement cumulé au 30 juin 2023	-	64 780	266 907	331 189	662 876
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	343 180	91 032	344 190	195 135	973 537
Valeur comptable nette au 30 juin 2023	380 622 \$	89 692 \$	337 093 \$	193 780 \$	1 001 187 \$

9. Crédits parlementaires

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le	
	2023	30 juin 2022
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives		
Montant reçu au cours de la période pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	411 200 \$	186 000 \$
Montant à recevoir d'une période précédente	(160 500)	-
Total des crédits parlementaires comptabilisés	250 700 \$	186 000 \$

L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants reçus, mais relatifs à un trimestre précédent ou ultérieur. Les crédits parlementaires approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 totalisent 1 541,6 millions de dollars.

10. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans le cadre duquel les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé en vertu d'un accord contractuel. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à leur société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC), selon les modalités de l'accord contractuel.

Les charges contractuelles suivantes ont été engagées :

	Trimestre clos le	
		30 juin
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2023	2022
Montants contractuels versés ou à verser	326 588 \$	252 294 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(218 680)	(154 564)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(39 653)	(25 730)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(12 786)	(9 890)
Charges contractuelles	55 469 \$	62 110 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

11. Chiffres comparatifs

Certaines des données comparatives du 30 juin 2022 ont été rajustées afin de se conformer aux exigences de la norme SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet ajustement, se reporter à la note 3 des plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2023.



**Énergie atomique du
Canada limitée**

Laboratoires de Chalk River
286, chemin Plant, succursale 508A
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Renseignements

Demandes de renseignements du public
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca/fr